

*Changes in Membership of Committees*

Pursuant to Rule 66(4), membership of Committees was amended as follows:

The names of the Honourable Senators Flynn, Macquarrie and McElman substituted for those of the Honourable Senators MacDonald (*Halifax*), Barootes and Stanbury on the membership of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (*February 12, 1986*).

*Modification de la composition des comités*

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

Les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (*Halifax*), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (*12 février 1986*).

A l'ordre du jour de la séance du mardi 12 février 1986, l'ordre du jour est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mardi 12 février 1986, l'ordre du jour de la séance est amendé en ce qui concerne la composition des comités. Conformément à l'article 66(4) du Règlement, les noms des honorables sénateurs Flynn, Macquarrie et McElman sont substitués à ceux des honorables sénateurs MacDonald (Halifax), Barootes et Stanbury sur la liste des membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Joint Committee on Official Language Policy and Practice (Report of Committee 1985-1986, presented in the Senate on 20th July 1985).